



Services aux citoyens

APPLICATION VOILÀ

Pour nous faire part d'une situation qui mérite notre attention

- Téléchargez l'application.
- Ciblez sur la carte avec la géolocalisation ou bien inscrivez l'adresse civique près du problème.
- Sélectionnez la nature du problème d'une liste prédéfinie, ajoutez une description puis prenez une photo.

Envoyez-nous votre demande.



Règlements et politiques

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION ET LA RESTAURATION D'IMMEUBLES

Un programme de subvention pour l'aide à la rénovation et la restauration d'un bâtiment principal situé dans certains secteurs du centre du village vient d'être adopté.

L'aide financière qui pourra être accordée équivaut à 66,66 % du coût des travaux, jusqu'à concurrence d'un montant de 12 000 \$.

Pour information: Natacha Tremblay, inspectrice municipale adjointe

819-427-5511 poste 2507 ou inspecteuradj@papineauville.ca

ANIMAUX DOMESTIQUES – PROBLÉMATIQUE

Laisser vos chats à l'extérieur contribue directement au problème de surpeuplement des chats errants s'ils ne sont pas stérilisés. Ils embêtent aussi vos voisins, provoquent des dommages à la propriété, envahissent les plates-bandes, causent des dommages aux véhicules, etc. Si la preuve est faite que le chat fautif vous appartient, vous pourriez vous retrouver avec une poursuite pour dommages et intérêts.

Imaginez : deux chats partagent un même territoire, un mâle et une femelle, tous deux non stérilisés. Ils vagabondent gaiement, sans aucun souci. Si l'on calcule que la gestation d'une chatte est d'environ 52 jours, et qu'une minette peut mettre au monde, en moyenne, douze chatons par année entre la fin de l'hiver et la fin de l'été, c'est là que les choses se corsent. Si ces 14 minous (maman, papa et les 12 petits de l'année précédente) rôdent tous sur le territoire, l'année suivante, on pourrait s'attendre à y trouver 144 chats! Si tous ces chats survivent et se reproduisent, n'étant pas stérilisés, nous pourrions avoir, au bout de seulement quatre ans, plus de 20 000 chats dans ce secteur!

Vous pouvez nous aider à contrer le fléau de surpopulation, en prenant quelques actions simples.

1. Si vous avez un chat à la maison qui va à l'extérieur librement, faites-le stériliser dès que possible. Votre vétérinaire pourra vous aider (soyez patients, les vétérinaires sont débordés).
2. Si vous avez des chats errants dans le secteur, soyez consciencieux. S'ils sont en santé, veuillez ne pas intervenir (les nourrir, les apporter dans une autre municipalité ou au contraire les rapporter dans notre municipalité).

Nous savons qu'il peut être frustrant de se faire dire « non ». Sachez par contre que nous ne vous disons pas « non », seulement « pas tout de suite », et que cette réponse est entièrement motivée par notre désir de garantir le meilleur soin possible aux animaux dans le besoin ainsi que de trouver la meilleure solution.



Événements

ACTIVITÉ D'HALLOWEEN

Joignez-vous à nous, dimanche le 31 octobre entre 17h30 et 19h30 au parc Henri-Bourassa, pour découvrir un parcours lumineux parsemé de plusieurs stations vous offrant des bonbons. The Rock Show offrira une prestation musicale qui vous fera frissonner.

COLLECTE DE SANG

Il y aura une collecte de sang au centre communautaire mardi le 2 novembre 2021.

La prise de rendez-vous est obligatoire:

1-800-343-7264 ou jedonne@hema-quebec.qc.ca

SALON DE NOËL

Un incontournable du temps des fêtes, le Salon de Noël organisé par le cercle de fermières de Papineauville, sera de retour cette année les 13 et 14 novembre prochain au centre communautaire. Visitez le site web municipal pour tous les détails: <https://www.papineauville.ca/fr/actualites/salon-de-noel>

NOËL DES ENFANTS

Une livraison de cadeaux par le Père Noël est prévue dimanche le 5 décembre pour tous les enfants de Papineauville.

S.V.P., la meilleure façon d'aider à planifier cette journée est d'inscrire rapidement votre enfant en ligne sur le tout nouveau site web de la Corporation des loisirs de Papineauville. Le formulaire est très simple et sera disponible dès le 1er novembre.

<https://www.corporation-des-loisirs-papineauville.com/>

RAPPEL : Avec le contexte actuel, cette activité s'adresse aux résidents de Papineauville uniquement.



Sécurité publique

RAMONNAGE DES CHEMINÉES

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée **au moins une fois par année** soit au printemps ou à l'automne. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité de bois brûlé. Le **ramonage contribue à prévenir les incendies**. Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.



Travaux publics

STATIONNEMENT DANS LES RUES MUNICIPALES

Du **15 novembre au 15 avril**, il est strictement interdit de stationner dans les rues de la municipalité entre 00h00 et 7h00. Cependant, l'interdiction sera plutôt de 3h00 à 7h00 durant les nuits suivantes : nuits du 24 au 25 décembre et du 25 au 26 décembre, ainsi que les nuits du 31 décembre au 1^{er} janvier et du 1^{er} au 2 janvier ainsi que le vendredi et le samedi entre le 15 novembre et le 14 avril.



Environnement

MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÈGLES À SUIVRE

Quand

Les bacs peuvent être en bordure du chemin à partir de 16h00 la veille de la collecte. Vous devez les retirer au plus tard à 21h00 la journée même de la collecte et les déposer en cours latérale (sur le côté de la maison, à partir du coin de la fondation avant de la résidence vers l'arrière) ou arrière.

Obligation de trier et récupérer

Tout occupant doit séparer des ordures ménagères, les matières recyclables et les matières compostables afin d'en disposer selon le règlement. Il est obligatoire pour tout propriétaire ou occupant d'une unité desservie de recycler. Il est obligatoire pour tout propriétaire ou occupant d'une unité de composter. Nous avons fait beaucoup de sensibilisation depuis l'entrée en vigueur, le 8 janvier 2018, de notre réglementation et il importe

que tous les citoyens en fassent l'application. Les inspections seront donc de retour et des infractions pourront être données aux récalcitrants.

Problème lors des collectes

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée, vous avez un délai de maximum 24hrs pour nous aviser par téléphone : 819 427-5511 poste 2507

Les bacs contenant des matières refusées ne seront pas ramassés.

Pour consulter le règlement 2017-021, visitez notre site web municipal: [https://www.papineauville.ca/application/files/8716/2385/2560/2017-](https://www.papineauville.ca/application/files/8716/2385/2560/2017-021_Reglement_sur_la_gestion_des_materieres_residuelles-1.pdf)

[021_Reglement_sur_la_gestion_des_materieres_residuelles-1.pdf](https://www.papineauville.ca/application/files/8716/2385/2560/2017-021_Reglement_sur_la_gestion_des_materieres_residuelles-1.pdf)

SAC DE PLASTIQUE COMPOSTABLE

Suite à plusieurs interrogations, nous aimerions vous informer que pour être en mesure d'accepter ces sacs, Le centre de traitement Épursol doit se conformer en procédant à la construction d'un bâtiment fermé sous pression négative avec traitement d'air vicié. Épursol est en cours de certification pour éventuellement construire les installations nécessaires afin de les accepter.

Pour information:

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/lignesdirectrices/compostage.pdf>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/participation-citoyenne/guide-utilisation-sacs>



Communiqué

ÉLECTION MUNICIPALE 2021

Électeurs et électrices de Papineauville vous êtes appelés à voter le 7 novembre 2021. Il vous sera possible de voter par anticipation le 31 octobre 2021.

Consultez notre site web:

<https://www.papineauville.ca/fr/municipalite-de-papineauville/election-2021>



Offre d'emploi

Le service de sécurité des incendies (SSI) de la municipalité de Papineauville est actuellement en recrutement pour pourvoir à des postes de pompiers/pompières à temps partiel pour son service qui dessert une population de 2092 habitants.

Visitez le site web municipal pour connaître tous les détails: <https://www.papineauville.ca/fr/municipalite-de-papineauville/offre-demploi>